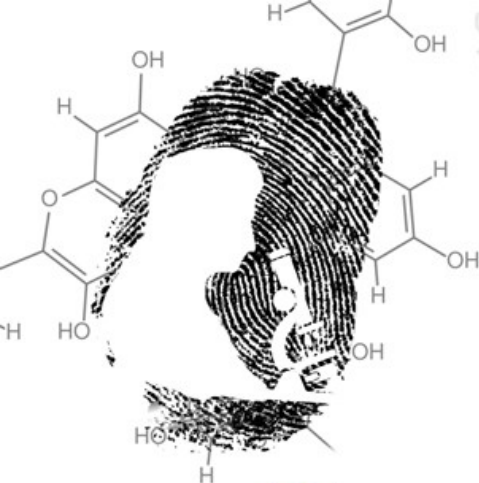




Xavier DEPECKER

Secrétaire National en charge des scientifiques

07 77 80 51 18

pts@snipat.com

Lahouaria BENCHENNI

Adjointe

06 71 79 40 09

pts.sud@snipat.com

Guillaume GROULT

Adjoint

06 78 40 53 87

pts.idf@snipat.com

Michel LORENTZ

Adjoint

06 64 65 89 36

pts.est@snipat.com

PAIEMENT DU STOCK DE H.S.

Réunion relative aux perspectives de mise en paiement

Paris, le 14/10/2019

En présence de :

- Monsieur Simon BABRE,
directeur des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN),
- Madame COURDERT,
directrice adjointe des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN),
- Madame Frédérique PELLETIER,
bureau du pilotage de la masse salariale (BPMS),

Pour le SNIPAT :

- Georges KNECHT,
secrétaire général du SNIPAT,
- Xavier DEPECKER,
secrétaire national en charge des personnels scientifiques,
- Frédéric GOVIN,
secrétaire national en charge des ouvriers cuisiniers,
- Cyril BENOIT,
secrétaire national adjoint en charge des adjoints techniques.

Prévu par l'**A.P.O.R.T.T.**, le DRCPN déclare que **toutes les heures supplémentaires générées en 2019 au-delà de la 160^{ème}** vont être indemnisées sur la paye de décembre 2019 (délai limite de recensement pour les services de paie le 4 novembre 2019) **dans la limite de 5000€** afin d'échapper à la fiscalisation. Les heures supplémentaires des années précédentes devront être priorisées pour les demandes de récupération.

Le paiement de ces heures sera exonéré d'impôt et n'augmentera donc pas votre revenu fiscal de référence.

- Pour un ASPTS dont l'indice est de 349, les 14 premières heures seront indemnisées à hauteur de 13,65€ brut soit **13,01 € net.** A partir de la 15^{ème} heure, elles seront indemnisées à hauteur de 13,87 €, soit **13,22 € net.**
- Pour un TPTS à l'indice 411, 16,06€ brut soit **15,31 € net.** A partir de la 15^{ème} heure, elles seront indemnisées à hauteur de 16,32 € brut, soit **15,55 € net.**

Cette mesure est uniquement valable pour les catégories C et B, les catégorie A étant exclus par les textes fonction publique.

Parmi les 1856 personnels recensés qui ont généré des heures supplémentaires en 2019, 700 agents en ont généré plus de 160, soit 111 000 heures à indemniser au total.

L'administration a dû modifier la liste des services concernés dans le dispositif afin que le SCPTS en bénéficie.

Pour les agents de l'INPS gérés par le logiciel CASPER, le paiement serait reporté sur le mois de janvier, ce logiciel ne permettant pas de différencier les heures supplémentaires majorables lors des week-end et jours fériés. La demande du SNIPAT de passer l'INPS sous le logiciel GEOPOL va être étudiée.

Les agents auront toujours la possibilité d'alimenter leur CET en heures supplémentaires à hauteur de 5 jours.

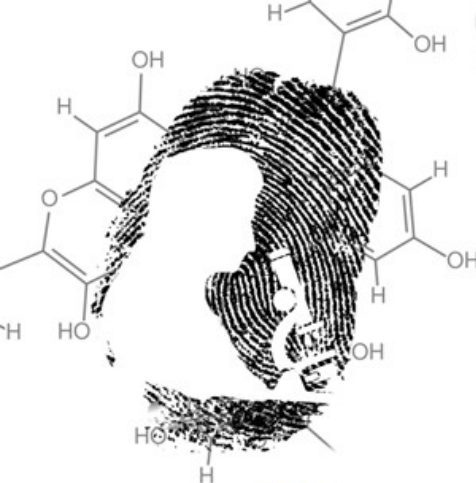


snipat PTS
(groupe privé)

www.snipat.com



#SNIPATPTS



snipoot
Scientifiques

Nous avons revendiqué **le droit d'option, épargne ou indemnisation**, notamment pour les agents qui ont anticipé leur départ en retraite en puisant dans leur crédit d'heures supplémentaires et pour les agents qui sont proches de la retraite.

La DRCPN s'engage à prendre en compte les situations de ces agents jusqu'au 1 avril 2020, mais **s'oppose au droit d'option**.

Nous avons interrogé la DRCPN sur le montant global alloué au paiement du stock des heures supplémentaires pour l'ensemble des fonctionnaires de la police nationale et elle n'est pas en mesure de répondre, ce qui nous rend dubitatifs sur les modalités de paiement de ces heures et la capacité de l'administration à les payer à l'ensemble des agents de la PTS. Une réunion est programmée ce vendredi 18 octobre dans le cadre du PLF (projet de loi de finance), la DRCPN sera plus en mesure de nous répondre.

Décret 2019-40 du 24 janvier 2019
Décret 2002-60 du 14 janvier 2002

Xavier DEPECKER

Secrétaire National en charge des
scientifiques

07 77 80 51 18

pts@snipat.com

Lahouaria BENCHENNI

Adjointe

06 71 79 40 09

pts.sud@snipat.com

Guillaume GROULT

Adjoint

06 78 40 53 87

pts.idf@snipat.com

Michel LORENTZ

Adjoint

06 64 65 89 36

pts.est@snipat.com



snipat PTS
(groupe privé)

www.snipat.com



#SNIPATPTS